



Fiche de renseignements à compléter - Propriétaires Occupants

Demandeur:		
Nom, Prénom :		
Adresse actuelle : Commune :		
Adresse des travaux : Commune :		
Tél fixe : Mail : Mail :		
<u>Tierce personne</u> : (Personne, autre que le demandeur , à contacter pour l'instruction du dossier):		
Nom, Prénom : Téléphone :		
Adresse : Commune :		
<u>Situation du demandeur</u>		
Statut d'occupant : Propriétaire □ Usufruitier □ Locataire □		
Revenu fiscal de référence : (Dernier avis d'imposition)		
Nombre d'occupants du logement :		
<u>Pour les personnes retraitées :</u>		
Caisse de retraite auprès de laquelle vous avez le plus de trimestres cotisés		
Vous êtes bénéficiaire de l'IRCANTEC Vous êtes bénéficiaire de l'APA Vous possédez une carte d'invalidité		
Etes-vous retraité(e) du secteur privé : OUI NON		
Pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite :		
Nature de votre handicap :		
État : stabilisé		
OUI NON OUI NON		
Avez-vous des difficultés pour vous déplacer ? Utilisez-vous un fauteuil roulant		
Utilisez-vous des aides à la marche (cannes) Avez-vous besoin d'aide pour la toilette		
Franchissez-vous des marches ou un escalier		
Type de logement : maison de plain-pied ☐ à étage ☐ sur sous sol ☐		
Appartement avec ascenseur douche avec ascenseur douche lavabo WC		
Personnes occupant le logement :		
Nom Prénom Date de naissance Lien de parenté		
1 Vous même		
2 Votre conjoint		
3		
5		
6		
7		
Avez-vous déjà bénéficié d'une aide pour l'amélioration de votre logement au cours des 5 dernières années ?		
OUI NON Si oui, auprès de quel organisme ?		
out stout stout address de quet organisme :		
OUI NON DATE		





Equipement de votre logement actuel		
Année de construction : Nombre de niveau	ıx : Surface Habitable : m²	
Le logement a-t' il fait l'objet de travaux de rénovation thermiqu	ue ? oui□ non □	
Si oui en quelle année ces travaux ont-ils été réalisés ?		
<u>Isolation:</u>		
,	Si oui en quelle année ces travaux ont-ils été réalisés ?	
Isolation des plafonds du dernier étage : oui □ non□ Épaisseur.	·	
	. Si oui en quelle année ces travaux ont-ils été réalises ?	
Menuiseries : Simple vitrage □ Double vitrage □	Triple vitrage 🗖	
	Triple vitrage	
Menuiseries à remplacer Oui□ Non □ - Nombre de mer	iuiseries a remplacer :	
Ventilation:		
Ventilation Mécanique Contrôlée 🗖 Ventilation naturelle 🗖	Pas de Ventilation 🗖	
<u>Chauffage:</u>		
Convecteurs électriques ☐ Nombre : Insert Bois ☐	Poêle Bois ☐ Poêle Fuel ☐	
Chauffage central: oui ☐ non ☐ Au Fuel ☐ Gaz citerne		
<u>Production d'eau chaude :</u>		
Électrique 🗖 💮 Au Gaz 🗖 💮 Au Fuel 🗖		
Par chaudière Chauffage central 🗖 Chauffe-eau individuel 🛭	Age de l'appareil	
TRAVAUX ENVISAGES – Maîtrise de l'énergie		
Isolation verticale (murs):		
Isolation des murs par l'extérieur : Isolation des murs par l'intérieur : Isolation des murs		
Isolation horizontale : Toiture – rampants ☐ Co	mbles perdus ☐ Plafonds ☐	
Travaux portant sur le chauffage Création de Chauffage central : □		
Chaudière au Fuel Chaudière au gaz naturel Chaudière au gaz propane citerne		
Chaudière à granulés bois Pompe à Chaleur Air / Air Pompe à Chaleur Air / Eau		
Autre chauffage		
Remplacement des menuiseries:		
Remplacement du simple vitrage existant par du double vitrage : Remplacement du double vitrage existant par du double vitrage : □		
Production d'eau chaude sanitaire :		
Chauffe-eau thermodynamique : Chauffe-eau so	olaire: Autre:	
TRAVAUX ENVISAGES - Adaptation du logement		
Transformation ou création d'une salle d'eau : Travaux d'accessibilité du logement :		
Remplacement baignoire par douche :	Création d'un monte escalier : 🗖	
Création d'une salle d'eau :	Création d'un ascenseur :	
Adaptation des équipements sanitaires :	Création de plans inclinés :	
Autres travaux		





Les différentes étapes de votre demande

<u>Documents qui vous seront demandés :</u>

- Copie du dernier avis d'imposition, ou non-imposition, reçu
- Les devis éventuels des travaux envisagés
- Un croquis ou un plan coté de votre logement (si vous en possédez un)
- Une copie de votre carte d'invalidité (si vous en possédez une)
- Un relevé d'identité bancaire

Les différentes étapes d'instruction de vos demandes de subventions :

- 1. A réception de la fiche de renseignements, détermination des organismes susceptibles de vous apporter une aide financière pour vos travaux et du Conseiller SOLIHA qui suivra votre demande
- 2. Envoi d'un devis d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (frais de dossier SOLIHA pour l'instruction de votre demande dont le coût pourra être partiellement ou totalement pris en charge par l'organisme qui vous apportera les subventions)
- 3. A réception du devis d'Assistance à la Maîtrise d'ouvrage signé programmation d'une visite diagnostic du Conseiller Technique de SOLIHA
- 4. Lors de la visite du conseiller technique de SOLIHA:
 - Réalisation du diagnostic de votre logement
 - Formalisation de votre demande de subvention (signature des imprimés de demandes ou assistance à la création de votre demande sur la plateforme internet selon les organismes financeurs à solliciter)
- 5. A réception des documents mentionnés et à l'issue de la visite validation par SOLIHA de la demande auprès du financeur
- 6. SOLIHA vous adresse un plan de financement récapitulatif avec l'ensemble des financements sollicités
- 7. A réception de tous les accords des organismes sollicités vous serez autorisés à commencer vos travaux (délais d'obtention des accords sont à minima de 2 mois et varient selon les financeurs qui interviendront (pour des travaux d'urgence merci de nous en informer afin que nous sollicitions une dérogation)
- 8. A la fin des travaux, nous fournir les factures (avec, pour l'Anah, les imprimés de règlement que vous avez reçu avec votre accord de subvention) visite de contrôle des travaux par le conseiller technique de SOLIHA
- 9. SOLIHA sollicite auprès des financeurs le versement des aides :
 - Soit auprès de l'entreprise qui est intervenue (pour Action Logement)
 - Soit auprès de SOLIHA qui vous les reversera (pour certaines caisses de retraite)
 - Soit sur votre compte en banque (pour l'Agence Nationale de l'Habitat / Département)

Les travaux ne doivent en aucun cas commencer avant d'avoir obtenu l'accord des organismes sollicités

28/01/2021